

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix sept, le mardi sept février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire.

Etaient présents :

M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. ALMASIO, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. PIZELLE, Mme FRIANT, M. VAGNER, Mme DIMOFF, M. BASTIEN, Mme CUEL, M. GUILLAUME, Mme SIMON, M. CAVAZZANA, Mme GERNER, M. BRAGARD, Mme LE GAL, M. RICHIER, Mme FORMERY, M. LEOUTRE, Mme NASSOY, M. CARPENTIER, Mme LEROUX, M. VELVELOVICH, M. VAILLANT, Mme LHOTE, M. CUNAT, Mme BARREAU, M. MANOURY, Mme REPUSSEAU.

Absents excusés :

Mme MOUTRILLE, qui a donné pouvoir à M. ALMASIO
M. CASTAING

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ALMASIO ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Avant la lecture du rapport, Monsieur le Maire s'est exprimé en ces termes :

« Mes chers collègues,

Nous allons débattre ce soir des orientations budgétaires de notre commune pour 2017. Je voudrais tout d'abord remercier les services qui sont parvenus à établir le compte administratif dans un délai record et été en mesure de nous proposer rapidement dans l'année civile un projet de budget qui est soumis à débat ce soir.

Avant que Stéphane ne détaille ces orientations budgétaires, je voudrais vous donner les grands axes de la physionomie du budget que nous examinerons le 28 février et qui sera étudié en détail en toutes commissions le 15 février prochain.

Nous resterons, à travers ce budget, dans la parfaite logique de notre engagement pris devant les Mussipontains lors des élections municipales de 2014 : conjuguer dynamisme de la Ville et bonne gestion des finances.

- la dette : nous l'avons réduite de 331 600 € en 2016, dont les 2/3 sur le budget principal et 1/3 sur le budget de l'eau.

Cette somme s'ajoute aux 6 millions d'euros de réduction de la dette que nous avons opéré aux cours des dernières années.

Chaque Mussipontain est endetté de 300 € de moins que les habitants des communes de la même strate de population.

La renégociation de la dette en 2016 nous a donné de nouvelles marges de manoeuvres. En 2017, eu égard aux énormes réductions de dotations, (-800k € en 2016 par rapport à 2015) et encore une forte baisse en 2017 avec un FPIC que l'on ne connaît pas encore, nous serons amenés à faire une pause dans la réduction de la dette - qui a déjà été bien réduite, ainsi que nous venons de le constater.

- l'investissement restera à un niveau élevé afin de continuer à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, l'attractivité de notre Ville et de contribuer à maintenir une activité économique au sein des entreprises du BTP et favoriser ainsi l'emploi local.

Les taux d'imposition augmenteront dans une limite de ce que nous nous étions fixé : une faible progression (2%). Ce sera la deuxième augmentation du mandat : 2% en 2014, 0% en 2015 et en 2016.

Nous répondons ainsi à la recommandation de la Chambre régionale des comptes dont le rapport définitif nous sera adressé dans quelques mois et qui nous reproche nos taux trop bas (le niveau de nos taux représente 2/3 de celui des communes de la même strate) qui nuisent à la dotation globale de fonctionnement.

Cette augmentation ne nous fera pas rattraper notre retard car de très nombreuses collectivités vont augmenter leurs taux beaucoup plus fortement que nous mais cette augmentation nous permettra simplement de ne pas décrocher. En fait cette augmentation des taux représentera en moyenne 6 € / habitant et elle ne comblera que 1/4 de la baisse de 2017 de notre dotation globale de fonctionnement que nous verse l'Etat.

Les autres 3/4 de manque de dotations, nous allons les combler par des économies. Nous allons continuer à diminuer nos dépenses en poursuivant nos efforts de réduction des coûts de fonctionnement dans de nombreux domaines, par exemple par un programme important de changement de sources lumineuses.

Nous continuerons, nous les élus mais avec l'aide indispensable des agents de la collectivité, d'embellir la ville, de la moderniser, de la dynamiser dans le cadre d'une saine gestion.

Voilà mes chers collègues les grandes lignes des orientations budgétaires qui vous sont proposées".

M. PIZELLE rappelle que selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRÉ du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2017 permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées, dans le cadre du prochain budget. Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international, national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville. Le rapport ci-joint portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Il intégrera également les nouvelles attentes de la loi NOTRÉ en matière de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Enfin, le débat visera également à présenter un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2017, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissements pour la ville cette année.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3, la délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal.

M. MANOURY a tenu les propos suivants :

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

La tenue d'un DOB est une étape réglementaire annuelle et obligatoire avant le vote du budget primitif qui doit avoir lieu afin fin mars. Mon intervention s'effectuera en 3 parties : Le constat, le satisfecit, l'avenir.

Un constat

En ce début d'année 2017 se croisent un certain nombre d'incertitudes politiques, économiques, environnementales et sociales. La situation internationale et le contexte européen et national nous interrogent fortement et nous inquiètent collectivement.

C'est dans ce contexte difficile que nous devons élaborer les orientations budgétaires, le mi-chemin d'un mandat difficile pour les communes.

Encore une fois nous avons subi une baisse de dotation afin de « réduire la dette de l'Etat » qui pourtant continue d'augmenter passant de 96,3% du Produit Intérieur Brut en 2015 à 96,5% en 2016 et la participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques se poursuit.

Nous avons subi ces dernières années une baisse sans précédent des dotations qui ont mis nos collectivités en grande difficulté en réduisant considérablement nos marges de manœuvre puisqu'entre 2015 et 2016 la baisse de la dotation forfaitaire s'est élevée de 347 435 euros ce qui a inévitablement une conséquence sur notre épargne brute qui se dégrade depuis 2014

Un satisfecit

Malgré ce contexte difficile, la ville de Pont-à-Mousson continue de se désendetter ce qui n'est pas le cas de nombreuses communes de la même strate si l'on compare par exemple PAM, Lunéville et Toul.

Les charges de personnel diminuent depuis 2014 ce qui témoigne de l'effort de maîtrise engagé par notre collectivité sans incidence sur la qualité du service rendu

Les baisses associées à d'autres critères conduisent logiquement au plafonnement des recettes de fonctionnement laissant à penser que la capacité d'autofinancement pourrait poursuivre son érosion liée aux dépenses qui augmentent naturellement (masse salariale, charges courantes)

Vous poursuivez néanmoins la maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant les subventions au CCAS en particulier alors que la précarité et le chômage sont toujours élevés, ainsi qu'au tissu associatif en général. La mutualisation des groupements de commande doit être poursuivie.

La baisse des dotations de l'Etat va obérer nos capacités financières d'autant plus qu'il n'y a plus de fond de concours de la communauté de commune du bassin de PAM pouvant être reversé aux communes membres.

Le recours à l'emprunt comme variable d'ajustement nous paraît nécessaire et justifié au vu de la santé financière de la ville qui a un taux d'endettement bas.

Mais Il ne s'agit pas seulement de gérer le présent « en bon père de famille » mais de se projeter dans l'avenir tout en étant réaliste sur les marges de manœuvres financières en faisant évoluer le mode de gouvernance

L'avenir

Il faut je crois travailler ensemble malgré nos conviction personnelles et nos sensibilités politiques différentes pour notre ville et ses habitants.

Il faut associer les citoyens en créant des conseils de quartier avec un élu référent, les services et la population volontaire. Il faut construire une méthode participative qui co-élabore avec les forces vives de notre ville.

Il faut apaiser la société, la rendre plus solidaire, plus participative, plus imaginative et la porter ensemble bien au-delà des clivages.

Il faut anticiper la transformation de notre ville au regard des grands enjeux du XXI^e siècle (vieillesse de la population, rénovations énergétiques des bâtiments publics et notamment des écoles).

Il faut réfléchir à la création d'une épicerie et d'un restaurant solidaire.

Il faut créer des emplois de proximité comme les start-up afin d'accroître les recettes de la ville et l'utilisation d'une partie du lycée Bardot me semble une bonne chose.

Il faut diversifier l'offre touristique en créant un musée sur le maréchal DUROC avec l'aide d'associations car les effets induits sont extrêmement forts pour notre territoire en obtenant peut-être des financements régionaux

Il faut en finir avec la conception pyramidale de la politique sans sombrer dans l'utopie de la démocratie participative qui ne saurait remplacer la démocratie électorale

La liste n'étant pas exhaustive.

Bref il faut mobiliser les bonnes volontés car elles sont les premiers experts de leur ville par l'usage qu'elles font de nos services et de notre espace public. Ce sont elles qui font la ville de Pont-à-Mousson, elles sont la ville de Pont-à-Mousson et cela n'a pas de prix dans une contrainte budgétaire ».

M. VAILLANT, au nom de son groupe, formule quelques remarques et propositions à propos du DOB : il considère qu'il comporte des données intéressantes mais qu'il faudra malheureusement s'habituer aux baisses des dotations de l'Etat, même si les associations d'élus ont œuvré avec acharnement à leur réhabilitation, en vain. Il souligne qu'en cette année électorale les candidats ne remettent par ailleurs pas en cause ces baisses de dotations, il va donc falloir intégrer cette notion au niveau local et au niveau de la stratégie financière à adopter. Il estime que les élus ne s'approprient pas assez l'intercommunalité et que seuls les fonds de concours sont évoqués.

Il regrette que la municipalité ne se serve pas assez de l'intercommunalité pour mutualiser ses compétences et ses finances.

Suite à la refonte de la carte intercommunale, Monsieur VAILLANT craint, comme les services communaux, une hausse de la contribution du FPIC en 2017 et non une stagnation comme le pensent les services de la CCBPAM.

M. VAILLANT note que la municipalité augmente ses taux d'imposition de 2%, ce à quoi il se déclare favorable mais il souhaiterait que les programmes définis dans le DOB se déclinent de manière pluriannuelle pour disposer d'une projection et éviter d'avoir seulement recours à la fiscalité. En effet, une réflexion pourrait être menée sur les recettes dont la ville pourrait bénéficier.

Monsieur VAILLANT évoque aussi le fait que « la gestion en bon père de famille » a disparu au profit de « gestion raisonnable ». Il se félicite de l'optimisation des aides financières octroyées auprès des partenaires dont la Région Grand Est est le principal financeur. Il estime avoir joué un rôle lors du précédent mandat et encore maintenant avec Monsieur le Maire.

A l'heure où l'on parle de gestion raisonnable, il fait remarquer que la Région, grâce à sa présence au sein de cette institution, est actuellement le plus grand contributeur aux finances de la collectivité.

Concernant les orientations présentées dans le document, il est satisfait de constater que des équipements soient prévus à l'île d'Esch ainsi que dans l'ancien Lycée Bardot. Il remercie par ailleurs Monsieur le Maire d'avoir rencontré l'ensemble des partis politiques pour échanger sur le devenir de Bardot. Cet échange a été fructueux (pistes en matière de développement économique).

Quant à l'avenue des Etats-Unis et au périscolaire, il préconise de définir une vision globale. Cela pourrait aboutir à une hausse qualitative du service périscolaire même s'il est conscient que tout ne pourra pas être mis en œuvre en 2017.

Concernant le projet du cheminement piéton allant de la capitainerie aux lycées, Monsieur VAILLANT se félicite que ce projet soit inscrit en 2017.

M. VAILLANT sollicite une plus grande attention de la municipalité au niveau de la transition énergétique qui devient un enjeu de société.

Concernant l'emploi et à l'instar de M. MOUTET, M. VAILLANT reconnaît que de nombreuses familles sont impactées par le problème de l'emploi. Il tient à ce que le SESAME, le CCAS, la Mission Locale continuent d'œuvrer en concertation et aimerait qu'une analyse des besoins sociaux soit réalisée. Monsieur VAILLANT rejoint Monsieur MANOURY sur la nécessité de prendre en compte le vieillissement de la population.

Il demande si la municipalité a des projets sur l'ancien CTM et revient sur la nécessité d'aller à la recherche de financements : il note avec satisfaction que le port de plaisance engendre des recettes.

M. le Maire informe que les services intercommunaux et communaux sont sur la même ligne concernant le FPIC à savoir une hausse, mais que celle-ci devrait être partiellement contrebalancée par la baisse des bases (décalage de 2 ans) de la centrale de Blénod.

Pour répondre à Monsieur VAILLANT sur une réflexion à propos des recettes, celle-ci a été engagée : location d'une partie du CTM, port de plaisance et il en sera de même pour l'ancien Lycée Bardot dont certains m² seront loués à des porteurs de projets.

Sur la question de la transition énergétique, Monsieur le Maire rappelle que le réseau de chaleur est une première en France. En effet, le chauffage provient des gaz issus du centre d'enfouissement. De même, au niveau de l'intercommunalité, un important travail est réalisé sur la précarité en lien avec le CAL.

Pour ce qui est du développement de conseils de quartier proposé par Monsieur MANOURY, M. le Maire est favorable pour les associer et aller le plus possible à leur contact. C'est d'ailleurs ce qui est proposé à travers le conseil municipal des jeunes, le conseil des sages (travail sur l'aménagement des EU), certaines associations de quartier (SUTE) et dernièrement avec la constitution du conseil citoyen pour le quartier Procheville.

Force est de constater que les conseils de quartier ne sont pas toujours aussi dynamiques qu'ils ne le pourraient et que la participation des habitants n'est pas à la hauteur des espérances.

Monsieur le Maire retient la proposition de nom transmise par monsieur MANOURY : « Maison des initiatives »

Monsieur le Maire souligne les importants investissements prévus en 2017 qui changeront la physionomie de la cité.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2017 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération et approuve la présente délibération à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC DANS LE QUARTIER SAINT MARTIN

M. PIZELLE rappelle que la commune souhaite réaliser un aménagement qualitatif de son entrée de ville dans le secteur de l'avenue des Etats-Unis. L'objectif est de réduire la vitesse pour sécuriser les déplacements des cyclistes en direction d'ATTON, créer un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite de la gare routière aux collèges et lycées, du port fluvial aux monuments culturels et touristiques.

11 000 véhicules, dont près de 500 poids lourds utilisent cette avenue quotidiennement. Cet axe est donc particulièrement fréquenté par les habitants du bassin mussipontain mais aussi par tous les poids lourds desservant les entreprises locales. Il est répertorié comme axe prioritaire pour les convois exceptionnels de 3^{ème} catégorie (environ 200 convois de plus de 72 tonnes par an). Les travaux avenue des Etats-Unis visent à sécuriser cette artère en adaptant la voirie à la circulation, en réaménageant les stationnements, en modifiant, en sécurisant les passages piétons et en créant des espaces dédiés aux cyclistes et piétons. Les arrêts de bus et les trottoirs seront mis aux normes handicapés en vigueur, en partenariat avec la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON.

Un cheminement piétonnier sera mis en place le long de la Moselle (de l'avenue des Etats-Unis à la place Foch) permettant de relier le port fluvial à l'abbaye des Prémontrés et permettant la liaison entre la gare routière et les collèges et lycées. Cet aménagement sécurisé séparé de la voirie présente un intérêt écologique (transports en mode doux) et touristique. Il permettra aux élèves utilisant la gare routière de rejoindre leurs écoles sans devoir traverser de rues. Il permettra aussi aux plaisanciers et autres touristes (camping-car) de rejoindre plus facilement les monuments touristiques (Eglise St Martin, pont GELOT, square Winston CHURCHILL, Abbaye des Prémontrés,...) et le centre-ville par le biais d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite. La volonté politique est d'aboutir à une meilleure cohabitation sur un même espace entre les poids lourds, les automobiles, les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite.

L'aménagement de cet espace se voulant également qualitatif il est prévu de procéder à l'enfouissement des réseaux secs (ERDF, France Télécom,...), de créer un aménagement paysager (plantation de végétaux), de créer un cheminement piétons et cyclistes sécurisé, accessible aux personnes à mobilité réduite et éclairé (remplacement de l'éclairage public actuel par du LED afin de réduire considérablement les consommations d'énergie). Cet éclairage sera installé le long de la voirie mais également des sentiers piétons et cyclistes. Ce projet présente donc un intérêt pour la sécurité, le tourisme, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'environnement. Il s'inscrit pleinement dans la politique communale en matière de réduction de ses consommations énergétiques. Il est réalisé en deux étapes : l'une sur 2016, l'autre sur 2017.

Pour la tranche 2017, Il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Département de Meurthe-et-Moselle et, pour ce faire, de retenir le plan de financement suivant :

Dépense :

- Coût des travaux éligibles 200 000 €HT

Recettes :	
* Financement Commune (70%)	140 000 €
* PNRL (10%)	20 000 €
* Département (20%)	40 000 €

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan prévisionnel de financement HT précité pour l'ensemble des opérations et autorise le Maire à solliciter les participations visées ci-dessus auprès du Département et à signer les conventions à intervenir à ce sujet

Mme BARREAU informe ses collègues que son groupe a rencontré les habitants de ce quartier qui ont fait part de leurs inquiétudes au niveau de la sécurité aux abords de l'aire de jeux du square Winston Churchill. Ils souhaiteraient que cette dernière soit entourée eu égard à la proximité de la Moselle, ils ont également évoqué le problème d'hygiène causé par les nombreuses déjections canines.

Son groupe se félicite de ce projet surtout après la rénovation de la cité scolaire et demande ce que va devenir l'ancien terrain de la SUTE ; sujet pour lequel son groupe serait favorable à la création d'une instance de concertation avec les riverains de ce quartier qui pourraient participer à l'élaboration d'un projet.

M. le Maire lui répond que concernant le site de la SUTE, il avait souhaité en son temps une rentrée financière en créant un front bâti. Il rappelle également que l'association de quartier est intégrée dans la réflexion de son devenir. Pour le moment, le site a été dépollué par les services de l'Etat et un suivi est prévu sur 3 ans avant qu'un projet ne puisse aboutir. Les premières restitutions pour 2015 ont été réalisées et la ville est en attente des résultats de 2016.

Concernant l'aire de jeux du square Churchill, Monsieur le Maire informe ses interlocuteurs qu'une étude sera menée. Monsieur le Maire estime que le ponton sous la Moselle aura un réel impact. Il souhaite améliorer la physionomie de la berge entre le port de plaisance et la gare routière et espère réconcilier les Mussipontains avec la Moselle.

M. VAILLANT demande pourquoi ce projet a été abandonné en 1995, ce à quoi M. le Maire répond qu'il existait alors d'autres priorités notamment au niveau des équipements sportifs, d'énormes chantiers ont par ailleurs été entrepris à cette époque.

Adopté à l'unanimité.

3) SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

M. le Maire rappelle que la Ville de Pont-à-Mousson exerce en propre les compétences de production et de distribution d'eau potable. Elle a délégué la gestion de ses services à la société SAUR par :

- Un contrat de concession pour la production d'eau potable, entré en vigueur le 1^{er} juin 1993 pour une durée de 25 ans,
- Un contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable, entré en vigueur le 1^{er} juin 2008 pour une durée de 10 ans.

Ces deux contrats ont une échéance commune au 31 mai 2018.

La Ville de Pont-à-Mousson envisage de reconduire la gestion de son service public d'eau potable en délégation de service public. Aussi, il y a lieu, en amont de la décision du Conseil municipal sur le mode de gestion du service, de saisir, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en application des dispositions des articles L. 1411-4 et L.1413-1 du CGCT ; cette saisine relevant de la compétence du Conseil municipal. La CCSPL se réunira le 27 février 2017 pour émettre un avis. Le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le choix du mode de gestion du service public d'eau potable après avis de la CCSPL et du comité technique.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la Ville de Pont-à-Mousson, et lui donne délégation pour procéder à la convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les conditions prévues à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

M. CUNAT rappelle que l'eau est une ressource sensible c'est pourquoi il se félicite que tous les élus travaillent de concert pour établir des diagnostics financiers et techniques. Il souligne que la CCSPL a un rôle important à jouer dans l'analyse de ce dossier complexe, cependant il souhaiterait que les

usagers de la ville, les associations, les acteurs économiques puissent être associés à cette commission.

Il signale que M. MOUTET avait, en son temps, réagi sur le prix de l'eau, il suggère pour sa part la création d'un tarif incitatif. Sachant que la délégation de service public va repartir pour dix ou quinze ans, il lui paraît important de signer un contrat tenant compte du transfert de la compétence à la CCBPAM en 2020. Il ne faudrait pas pénaliser la CCBPAM car il existe des communes qui gèrent le service de l'eau en régie. Toutes ces notions, dit-il, nécessitent une insertion dans ce nouveau contrat. Il suggère une gestion de ce service en régie.

M. le Maire lui répond que la CCSPL est actée et qu'il s'agirait, dans le cas d'un traitement en régie, d'une responsabilité énorme car la gestion du service des eaux nécessite une technicité que la municipalité ne possède pas : elle exige des analyses fréquentes et élaborées que la commune n'a pas les moyens de réaliser.

La réflexion sera réalisée en CCBPAM qui reprendra l'ensemble des contrats en cours.

Adopté à l'unanimité.

4) SUBVENTION ENVELOPPE DITE DU « FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL »

M. PIZELLE rappelle que par courrier en date du 30 janvier 2017, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle nous informe de la reconduction du fonds de soutien exceptionnel à l'investissement public local. La commune de PONT-A-MOUSSON est concernée par cette enveloppe et peut prétendre au financement de ses opérations d'investissement sous réserve que celles-ci soient engagées en 2017. Dans ce cadre, la commune de PONT-A-MOUSSON souhaite soumettre à cette enveloppe les projets suivants.

- **Sécurisation d'un carrefour par la création d'un ponton sur la Moselle**

Un cheminement piétonnier sera mis en place le long de la Moselle (de l'avenue des Etats-Unis à la place Foch) permettant de relier le port fluvial à l'abbaye des prémontrés et permettant la liaison entre la gare routière et les collèges et lycées. Le projet s'inscrit dans une réflexion globale à l'échelle du bassin à plusieurs titres :

- Sécurisation des cyclistes et piétons utilisant cet axe pour se rendre au centre-ville ou en direction des monuments touristiques,
- Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Agrandissement du maillage de pistes cyclables en complément du projet de Véloroute voie verte porté par la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de soutien à l'investissement public (30%)	131 415,55 €
Département (23%)	100 000,00 €
Commune (47%)	<u>206 636,29 €</u>
Total	438 051,84 € HT

- **Mise en accessibilité du domaine de Charmilly**

Dans le cadre de son schéma d'accessibilité, la Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson souhaite s'engager dans des travaux de mise en accessibilité de son siège situé au Domaine de Charmilly à PONT-A-MOUSSON. La réalisation de ces travaux permettra aux personnes à mobilité réduite de bénéficier d'un accès adapté et sécurisé aux services publics (installation d'un élévateur) au siège de Charmilly.

Le domaine étant une propriété de la commune de PONT-A-MOUSSON, c'est à elle qu'il appartient de mener le projet, en partenariat avec la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON.

Le plan de financement est le suivant	
Fonds de soutien à l'investissement public (30%)	20 850 €
DETR (10%)	6 950 €
Département (20%)	13 900 €
FIPHFP (20%)	13 900 €
Commune et CCBPAM (20%)	<u>13 900 €</u>
Total	69 500 € HT

- **Mise en accessibilité de l'ancien lycée BARDOT**

•
Ce projet a pour but de procéder à une opération de mise en accessibilité du bâtiment. Les principaux travaux consisteront à installer un ou plusieurs ascenseurs qui desserviront tous les étages.

Le devenir du bâtiment n'est pas encore acté définitivement. Mais il devrait être utilisé pour héberger des institutions (Région, Département,...), des associations,...

Le plan de financement est le suivant :	
Fonds de soutien à l'investissement public (30%)	30 000 €
DETR (10%)	10 000 €
Département (20%)	20 000 €
FIPHFP (20%)	20 000 €
Commune (20%)	<u>20 000 €</u>
Total	100 000 € HT

- **Mise en accessibilité du périscolaire « mille club »**

Le projet a pour but de procéder à une opération de démolition reconstruction du bâtiment actuel jugé très vétuste et énergivore. Construit dans les années 1970, il ne répond plus aujourd'hui :

- aux exigences thermiques,
- aux normes sanitaires,
- aux exigences d'accessibilité.

Le nouveau projet répond aux normes et exigences actuelles tout en :

- mettant en accessibilité un bâtiment public fréquenté par des enfants
- mettant hors d'eau le bâtiment par rapport aux crues de la Moselle grâce à une surélévation du bâtiment projeté de l'ordre de 80cm par rapport au T.N.
- améliorant le fonctionnement du bâtiment

Le bâtiment sert à l'accueil périscolaire des enfants scolarisés dans les écoles du quartier.

Le plan de financement est le suivant :	
Fonds de soutien à l'investissement public (30%)	29 084 €
DETR (10%)	43 028 €
Département (10%)	43 028 €
FIPHFP (10%)	43 028 €
Commune (40%)	<u>172 112 €</u>
Total	430 280 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les subventions pour ces projets.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PONT A MOUSSON, le 16 février 2017



